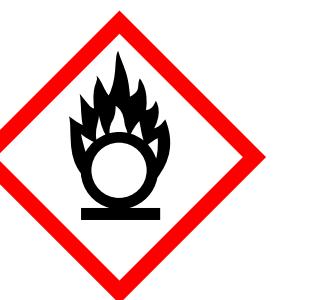


Bassins



Identifier le danger

Substances dangereuses



Comburant



**Gaz
comprimés**



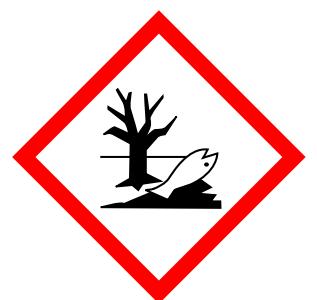
Corrosif



**Très
Toxique**



**Nocif pour
la santé**



**Nocif pour
l'environnement**

Chlore



Hypochlorite



Solution de dioxyde de chlore (ClO₂)



Hypochlorite de sodium (NaClO)



Granulés de chlore organique

Ozone



Adjuvants (acides, soudes)



Et chez vous ?

Quelle procédure appliquez-vous ?

Quels sont les substances et les dangers chez vous ?

Permis nécessaire ?



Permis de désinfection de l'eau de baignade

Le permis est requis pour les piscines publiques proposant des bassins artificiels dont l'eau est désinfectée par des produits chimiques (biocides) ou des techniques de désinfection (par ex. électrolyse).

On entend généralement par piscines publiques

- les piscines couvertes ou extérieures,
- les piscines scolaires et d'apprentissage,
- les bassins de thérapie,
- les piscines d'hôtel, d'infrastructures de vacances, de centres de loisirs, de sport et de fitness,
- pataugeoires publiques avec désinfection de l'eau.

Ne sont pas concernés les bassins destinés à un usage exclusivement privé ou ceux dont l'eau est traitée par des procédés mécaniques (filtres).

Que faire ?

Le principe STOP

S

Mesures de substitution

Remplacer les outils / comportements de travail nocifs par d'autres moins nocifs

T

Mesures techniques (moyens auxiliaires)

Installations de dosage, systèmes fermés, bonne ventilation

O

Mesures organisationnelles

Instructions de travail, formation des collaborateurs, éviter l'urgence

P

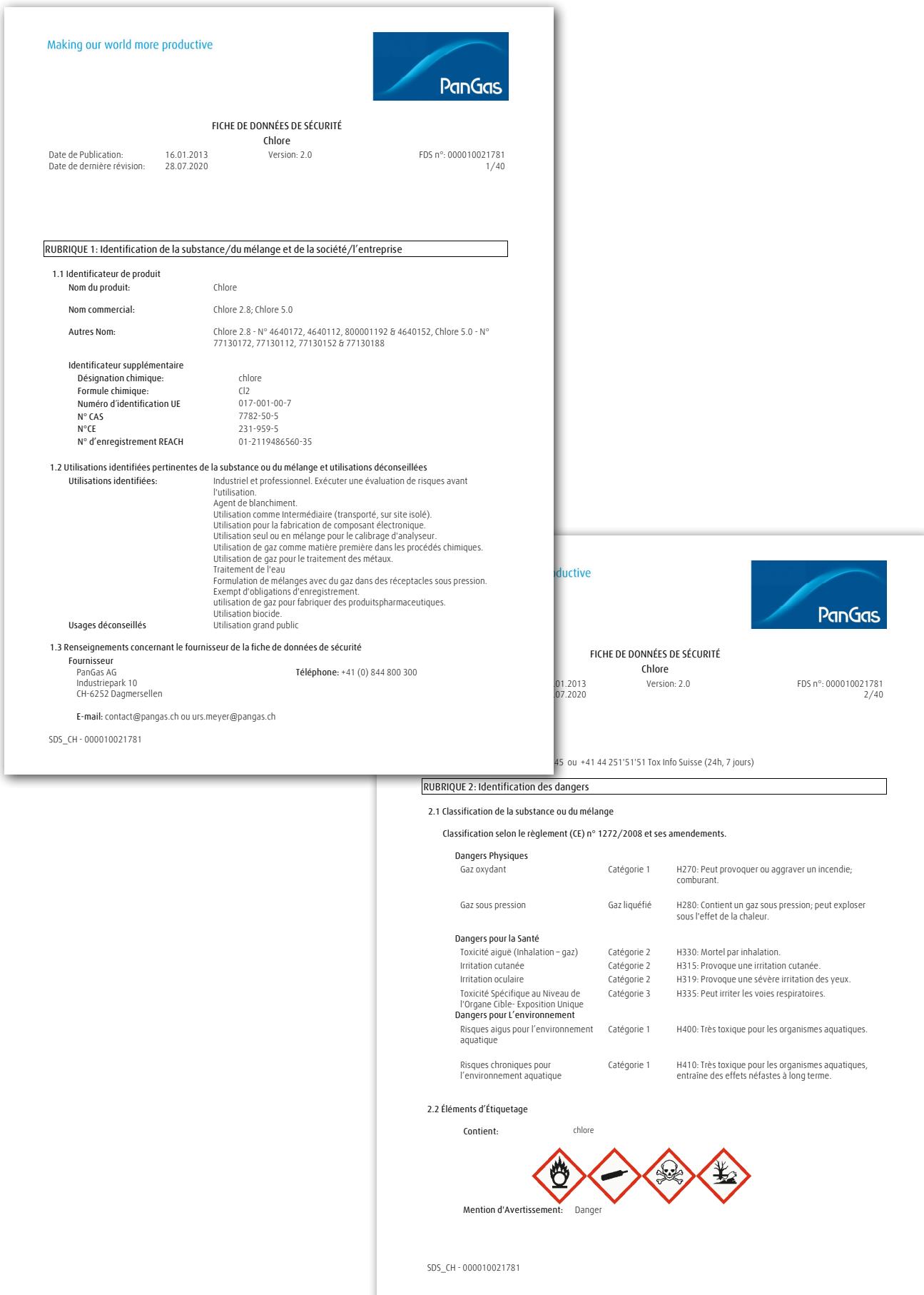
Mesures personnelles

Lunettes et gants de protection, protection de la peau

Danger : nous agissons

Danger	Interdictions	Obligations
 Comburant	  	 
 Corrosif	  	 
 Très Toxique	  	  
 Nocif pour la santé	  	  

Suivre la fiche de données de sécurité et les règles



Lire la fiche de données de sécurité et le mode d'emploi, identifier les situations de travail

Mesures

- Nous sommes formés et connaissons les règles
- Nous stockons les produits en toute sécurité
- Nous recevons et portons l'EPI nécessaire
- Nous sommes préparés pour faire face aux urgences et apportons notre aide

Incarner la sécurité

- Nous nous en tenons aux règles et sommes des exemples

Manipulation du gaz chloré

Signaux de sécurité

Remarque



Pour les installations de chloration utilisant du gaz chloré, le Signal d'avertissement « Attention aux substances toxiques » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où sont utilisés des conteneurs de gaz chloré.



Pour les installations de chloration mobiles, le panneau doit être placé sur l'installation.
Pour les installations de chloration utilisant du gaz chloré, le Signal d'avertissement « Attention aux bouteilles de gaz » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où sont utilisés des conteneurs de gaz chloré.



Le signal d'interdiction « Accès interdit aux personnes non autorisées » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où le gaz chloré est utilisé.



Le signal d'obligation « Protection respiratoire obligatoire » doit être apposé sur l'installation de chloration utilisant du gaz chloré.



Le signal d'obligation « Port de gants de protection obligatoire » doit être placé aux endroits où des conteneurs de gaz sous pression sont déplacés ou lors du changement de bouteille de gaz chloré.



Le signal d'obligation « Protection des pieds obligatoire » doit être placé aux endroits où des conteneurs ou des conteneurs de gaz sous pression sont déplacés.

Manipulation d'hypochlorite de sodium

Signaux de sécurité

Remarque



Le signal d'avertissement « Attention aux substances corrosives » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où de l'hypochlorite de sodium est utilisé.



Le signal d'interdiction « Accès interdit aux personnes non autorisées » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où de l'hypochlorite de sodium est utilisé.



Le signal d'obligation « Port de gants de protection obligatoire » doit être placé aux endroits où des solutions d'hypochlorite de sodium sont utilisées librement, par ex. lors du remplissage.



Le signal d'obligation « Protection des pieds obligatoire » doit être placé aux endroits où des solutions d'hypochlorite de sodium sont utilisées librement, par ex. lors du remplissage, ou où des conteneurs sont déplacés.



Le signal d'obligation « Protection du visage obligatoire » doit être placé aux endroits où des solutions d'hypochlorite de sodium sont utilisées librement, par ex. lors du remplissage.



Le signal d'obligation « Tablier de protection obligatoire » doit être placé aux endroits où des solutions d'hypochlorite de sodium sont utilisées librement et où une protection du corps est nécessaire (tablier de protection), par ex. lors du remplissage.

Manipulation d'hypochlorite de calcium

Signaux de sécurité Remarque



Le signal d'avertissement « Attention aux substances corrosives » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où de l'hypochlorite de calcium est utilisé.



Le signal d'avertissement « Attention aux substances comburantes » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où de l'hypochlorite de calcium est utilisé.



Le signal d'interdiction « Feu, flammes et fumée interdits » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où l'hypochlorite de calcium est utilisé.



Le signal d'interdiction « Accès interdit aux personnes non autorisées » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où l'hypochlorite de calcium est utilisé.



Le signal d'obligation « Port de gants de protection obligatoire » doit être placé aux endroits où l'hypochlorite de calcium est utilisé librement, par ex. lors du remplissage.



Le signal d'obligation « Protection oculaire obligatoire » doit être placé aux endroits où l'hypochlorite de calcium est utilisé librement, par ex. lors du remplissage.



Le signal d'obligation « Protection respiratoire obligatoire » doit être placé aux endroits où il faut s'attendre à un développement de poussière d'hypochlorite de calcium si aucune aspiration efficace n'est prévue.

Ne pas utiliser
alternativement des
récepteurs et des
appareils
Hypochlorite de calcium
+ acide → gaz chloré
toxique Danger
de mort !

Manipulation des solutions de dioxyde de chlore

Signaux de sécurité Remarque



Le signal d'avertissement « Attention aux substances toxiques » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où la solution de dioxyde de chlore est utilisée.



Le signal d'avertissement « Attention aux substances corrosives » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse où la solution d'hypochlorite de sodium ou de l'acide chlorhydrique est utilisé.



Le signal d'interdiction « Accès interdit aux personnes non autorisées » doit être apposé à l'entrée de la zone dangereuse.



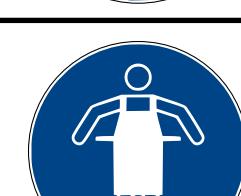
Le signal d'obligation « Port de gants de protection obligatoire » doit être placé aux endroits où la solution d'hypochlorite de sodium ou de l'acide chlorhydrique est utilisé librement, par ex. lors du remplissage.



Le signal d'obligation « Protection des pieds obligatoire » doit être placé aux endroits où la solution d'hypochlorite de sodium ou de l'acide chlorhydrique est utilisé librement, par ex. lors du remplissage, ou où des conteneurs sont déplacés.



Le signal d'obligation « Protection du visage obligatoire » doit être placé aux endroits où la solution d'hypochlorite de sodium ou de l'acide chlorhydrique est utilisé librement, par ex. lors du remplissage.



Le signal d'obligation « Tablier de protection obligatoire » doit être placé aux endroits où la solution d'hypochlorite de sodium ou de l'acide chlorhydrique est utilisé librement et où une protection du corps est nécessaire (tablier de protection), par ex. lors du remplissage.

Ne pas utiliser alternativement des récipients et des appareils.
Solution d'hypochlorite de sodium + acide → dioxyde de chlore gazeux. Danger de mort !

Bien entreposer les produits chimiques



Toujours dans le contenant d'origine

**Toujours dans un local approprié fermé
(accès réglementé)**

Toujours limités aux quantités nécessaires

**À partir de 100 kg, stockage séparé (acides /
soudes / produits chlorés)
Utiliser des bacs de rétention**

Vérification et entretien



Confier impérativement les modifications à apporter à une entreprise spécialisée

Maintenance des installations par une entreprise spécialisée

Contrôle visuel régulier des installations

N'exploiter que des installations conformes

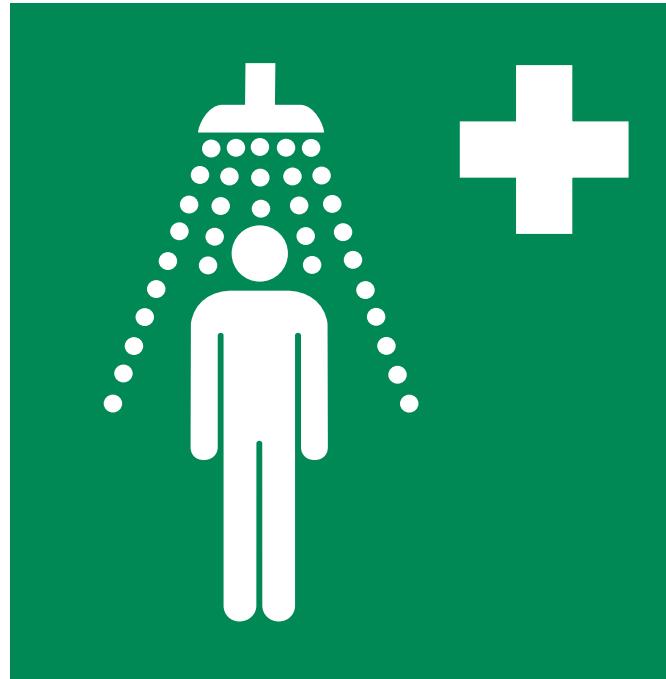
Vérifier le bon entreposage des produits chimiques

Contrôler et remplacer régulièrement l'EPI

Manipulation de nettoyeurs haute pression



Bien réagir en cas d'urgence



En cas de contact cutané

- Décontamination
- En cas de contact avec des substances provoquant des réactions cutanées, la peau doit être nettoyée rapidement
- En cas de brûlures chimiques ou non, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 minutes

En cas de contact oculaire

- Rincer abondamment les yeux de l'eau
- Si possible, retirer les lentilles de contact
- Consulter un ophtalmologue

En cas d'ingestion

- Rincer la bouche
- Téléphoner au numéro d'urgence pour les intoxications (145) et aux services de secours

Et maintenant ?

Vos mesures de protection sont-elles suffisantes ?

Toutes les personnes concernées respectent-elles les mesures de protection ?

Que pouvez-vous améliorer dans votre façon de travailler ?

Quelles étapes planifiez-vous ?

SAFE AT WORK



Unfälle verhüten, Berufstätige schützen.

Prévenir des accidents, protéger les travailleurs.

Prevenire incidenti, proteggere lavoratori.

safeatwork.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch